



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 3 septembre 2020**

RAPPORT N° 13/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2019

Rapport sur le préavis 13/2020
« Comptes communaux de l'exercice 2019 »

SOMMAIRE

Abréviations	1
Introduction	2
Présentation des comptes et du préavis n° 13/2019	2
Rapport du réviseur	2
Examen des comptes :	
Administration générale	3
Ressources humaines	5
Fêtes des vigneronns	5
Services des Affaires Intercommunales	6
Direction des systèmes d'information	6
Direction des finances	6
Gérances	6
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie	8
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable	8
Direction des espaces publiques	8
Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports	9 et 12
Direction des affaires sociales, du logement, de l'intégration et des gérances	10
Direction de la culture	11
Tableaux récapitulatifs	12
Autres remarques et questions	13
Conclusions	13
Annexes	14 et 15

ABRÉVIATIONS

CAD : Chauffage à distance

COGEST : Commission de gestion

COFIN : Commission des finances

DF : Direction des Finances

DASLIG : Direction des Affaires Sociales, du Logement, de l'Intégration et des Gérances

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DJEFS : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Famille et des Sports

DAIE : Direction de l'Architecture, des Infrastructures et de l'Énergie

ECA : Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

FAS : Fondation des Arts et Spectacles de Vevey (Théâtre Le Reflet)

ERP : *Entreprise Resource Planning*. Progiciel permettant de gérer l'ensemble des processus d'une entreprise

GED : Gestion électronique des documents

FDV : Fête des vigneronns

PC : Police des constructions (secteur au sein de la Direction de l'Urbanisme)

INTRODUCTION

La Commission de gestion a étudié les comptes communaux 2019 lors de 2 séances, les 9 et 10 juin 2020. Elle a procédé à l'examen des comptes, du préavis n° 13/2020 « Comptes communaux de l'exercice 2019 » et du rapport de révision.

Lors de l'examen des comptes, la commission a pu bénéficier de l'apport avisé de MM. Alain Debonneville (Chef de Service – DF) et Emanuele Ferrara (Adjoint administratif – DF). Le Municipal en charge des finances, M. Etienne Rivier, a présenté en introduction une synthèse de la situation financière de la commune au 31 décembre 2019. Mme la Syndique Elina Leimgruber et Messieurs les Municipaux Michel Agnant, Jérôme Christen et Etienne Rivier, accompagnés des collaboratrices et collaborateurs de la Ville (cheffes et chefs de service, déléguées et délégués, responsables de secteur) se sont succédé·e·s pour répondre aux interrogations de la Commission de gestion. Qu'elles et ils soient vivement remercié·e·s pour leur disponibilité.

Le 9 juin, la commission a reçu M. Olivier Volper, de la société SCF Révision SA, organe de révision des comptes de la commune. Durant 45 minutes, M. Volper a présenté le rapport relatif à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et a répondu aux questions des commissaires.

Les membres de la Commission des finances et les membres et suppléants de la Commission de gestion présents étaient Mmes Marcia Ciana, Maria Antonietta De Stefanis, Anna Iamartino, Danielle Rusterholz, Antoinette Walter, et MM. Pierre Butty, Roger Blatter, Jean Kamba, Pascal Molliat, Gilles Perfetta, Clément Tolusso, Martino Rizzello, Nuno Domingos Aeby (Cofin), Francis Beaud (Cofin), Sergio De Stefanis (Cofin), Alain Gonthier (Cofin), Antoine Stübi (Cofin).

La Commission de gestion présente ci-après le résultat de sa mission de contrôle et vérification de la comptabilité communale.

PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU PRÉAVIS 13/2020

Le 9 et 10 juin, la Cogest s'est réunie pour passer en revue les comptes 2019.

Le Municipal présente les comptes à l'aide de diapositives montrant les tableaux et informations développées dans le préavis. Il indique qu'il est important de noter la baisse des recettes fiscales, notamment sur les donations, ce qui a un effet négatif sur le résultat de l'exercice. Il signale aussi que si la Ville de Vevey était une entreprise, le déficit au bilan signifierait la faillite.

RAPPORT DU RÉVISEUR

Le 9 juin 2020, la Cogest a rencontré M. Volper, expert-réviseur en charge de la vérification des comptes de la Ville de Vevey. M. Volper a confirmé que la révision s'est terminée avant le 21 mai 2020. Quelques contrôles ont eu lieu en janvier mais une interruption due à la crise sanitaire a repoussé le début de l'audit des comptes à début mai.

À la page 8, M. Volper indique que la dette de la Ville a peu évolué en 4 ans. Le ratio est considéré comme insuffisant mais il est à noter qu'il est calculé avec la valeur comptable du patrimoine administratif. En page 9, on peut constater que l'endettement net reste plutôt stable depuis 2016. Pour les ratios des pages 11 à 14, les évaluations et barèmes sont donnés par l'État de Vaud. Au bas de la page pour le ratio *Capacité d'autofinancement par rapport aux revenus de fonctionnement*, M. Volper indique que pour une ville qui ne fait pas d'investissement, un ratio à 5% est convenable. Le Chef de service précise que « insuffisant » ne signifie pas « mauvais » et ajoute que le critère d'autofinancement est bien plus important que ce ratio.

À la page 17, au sujet des CHF 908'147.47 de défalcatons, il est indiqué que l'État de Vaud consulte la Ville mais c'est lui qui décide au final les défalcatons. Les raisons sont diverses, mais un exemple serait une personne en EMS qui ne peut plus payer ses arriérés d'impôts.

À la page 26, il est à noter que la valeur fiscale des titres détenus par Vevey (CHF 58'183'392.00) couvre

largement le déficit cumulé du bilan. Néanmoins, il n'est pas forcément possibles de vendre ces titres.

EXAMEN DES COMPTES

Présence de la Municipalité :

Elina Leimgruber (AG, RH, DAIE, SAI), Etienne Rivier (DF, DJEFS), Michel Agnant (DASLIG, DC, DSI), Jérôme Christen (DEP, DU).

Présences pour les services :

Pascale Bacher (Cheffe de service – AG, Secrétaire municipale adjointe), Raphaël Delessert (Chargé de communication et Secrétaire municipal remplaçant), Jessica Ruedin (Chargée de projet), Olivia Ruch (Cheffe de service ad-intérim – RH), Brigitte Rossier (Cheffe de service SAI), Robert Schneider (Chef de service – DSI), Daniel Gnerre (Responsable – SIT), Alain Debonneville (Chef de service – DF), Emanuele Ferrara (Collaborateur – DF), Claude Lehrian (Chef de service – DAIE), Jérôme Cainne (Chef de service – DU), Michel Bloch (Délégué à l'Agenda 21), Georgios Garanis (Chef de service – DEP), Manon Fawer (Cheffe de service – DJEFS), Piotr Wiacek (Responsable secteur Sports, DJEFS), Sarah Gisler (Responsable secteur Éducation, DJEFS), Alexandre Tangerini (Responsable secteur Famille, DJEFS), Marco Pavarini (Responsable secteur Jeunesse, DJEFS), Stéphanie Zufferey (Cheffe de service – DASLIG), Cécile Roten (Cheffe de service – DC), Nathalie Chaix (Directrice, Musée Jenisch), Françoise Lambert (Directrice, Musée Historique), Luc Debraine (Directeur, Musée Suisse de l'Appareil Photographique), Yann Buchs (Directeur, Bibliothèque).

Administration générale

100 Conseil communal

Le coût des pin's distribués aux membres du conseil a été de CHF 1'220.25.

110.3001 Rétributions des autorités

L'augmentation de cette ligne est due à la rétribution des deux municipaux remplaçants. La rémunération cumulée des Municipaux remplaçants était de CHF 206'000.- (arrondi) en 2019, comprenant le salaire, les frais forfaitaires, les remboursements de frais et les charges patronales.

110.360 Frais de représentation, vacations et déplacements

Il est indiqué par la Cheffe de service que M. Girardin a renoncé au montant de CHF 500.- par mois à titre des frais de représentation dès le début de sa suspension en 2018. MM. Agnant et Christen n'ont pas fait cette demande durant leur suspension.

110.4361.01 Retenue volontaire de solidarité

Aucun membre de la Municipalité n'a eu la volonté de reverser une partie de sa rétribution. Un commissaire de la Cofin fait remarquer le manque de sens politique de la Municipalité.

110.4361.02 Tantièmes et jetons de présence

La baisse est due au retard du versement des jetons de présence du SIGE. Le montant devrait donc être plus élevé dans les comptes 2020.

120.3012 Salaire du personnel auxiliaire

Il s'agit de l'engagement d'auxiliaires suite à des absences (arrêt maladie et congé maternité). Le remboursement de l'assurance se trouve au compte 120.4361 *Allocations de maternité et perte de gain (APG)*.

120.3080 Personnel intérimaire facturé par des tiers

Deux personnes engagées par intérimaire pour combler des absences. Sur ces deux personnes, une a été engagée en auxiliaire, mais pas la seconde. Les travailleur·euse·s intérimaires sont engagées par l'ORP et auprès des agences de travail temporaire. La durée de leur mandat est limitée à quelques mois au maximum.

120.4311 Taxes et émoluments

Il s'agit de recettes liées aux démarches de naturalisations. Ces prestations n'ont pas été fournies car beaucoup de dossiers de l'ancienne procédure étaient encore en cours. Ces recettes sont décalées et se retrouveront dans les comptes 2020.

121.3186.01 Assurances incendies

Il s'agit de la prime ECA qui a été augmentée suite à une réévaluation du patrimoine. Par ailleurs, un rabais exceptionnel avait été accordé sur la prime 2018.

122.4272 Concessions d'affichage

Suite à une question d'un commissaire concernant la suppression de la publicité aux arrêts de bus, le chargé de communication a fourni à la commission des détails sur les conventions « abribus » liant la Ville de Vevey et la SGA. En annexe (page 14) se trouve le détail du compte.

Convention Abribus Claire-Ville

3 abribus sont concernés, la convention court du 01.09.2004 au 31.08.2022. La SGA entretient les abribus. En contrepartie, en compensation (durant 18 ans à partir de la date de pose de chaque abribus), la Ville de Vevey octroie à la SGA 10 surfaces d'affichages disséminées dans la Ville sans toucher de redevances. Dès le 20.09.2023 (4 surfaces) et le 01.12.2024 (6 surfaces), la SGA devra verser à la Ville une redevance pour les droits d'affichage (CHF 1100/surface), car elle ne prendra plus en charge l'entretien des abribus. A partir de 2025, la Ville de Vevey encaissera ainsi annuellement CHF 11'000 de redevances (CH 1100/10 surfaces).

Convention Abribus Modernalu

11 abribus sont concernés, la convention court du 01.01.2015 au 31.12.2024. Elle a été modifiée en 2018 consécutivement à une demande de la SGA qui a souhaité renoncer à l'affichage dans les abribus de plusieurs communes de la région, ce qui permet de limiter la publicité en ville. Les frais de remise en état et de peinture ont été à la charge de la SGA. Ces espaces sont donc désormais vierges de toute publicité, mais à la demande de la Ville de Vevey, la SGA a accepté de les mettre à disposition de la Ville en 2019, pour la campagne visant à lutter contre l'abandon de déchets sauvages pendant la Fête des Vignerons.

Avant 2018, la Ville de Vevey a encaissé annuellement pour les 11 abribus Modernalu :

- 2018 CHF 3'485.-*
- 2017 CHF 6'000.-*
- 2016 CHF 6'000.-*
- 2015 CHF 5'490.-*

Soit au total de 2015 à 2018 : CHF 20'975.-

A noter que ces montants de redevance ont quelque peu varié car la pose d'affiches a parfois été interrompue, notamment en raison de travaux de rénovation.

VMCV

Les abribus ont été intégralement financés par la SGA contre compensation de surfaces publicitaires. Les VMCV n'ont donc pas participé financièrement à l'exploitation ni à l'entretien des abribus.

122.3665 Achats AG-Flexi CFF

122.4362 Ventes AG-Flexi CFF

Un amendement a été fait au budget 2019 pour acheter d'avantage que 7 flexi-cards mais cela n'a pas pu être fait car ces cartes doivent être commandées avant la fin de l'année et le budget a été voté en janvier 2019.

125.3163 Location d'objets mobiliers

Il s'agit des abonnements pour les deux terminaux de paiement par carte.

125.4312 Part à permis étrangers

Un tableau détaillant la répartition entre Canton et Commune des permis facturés et encaissés en 2019 a été transmis par le service. Voir en annexe (page 15).

130.3652.01 Soutien financier à la Fondation Islamique du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut

Le chantier de rénovation de la mosquée (rue du Clos) a été interrompu pour cause de fouilles archéologiques. Le crédit de construction n'a donc pas pu être entièrement dépensé.

130.3658.13 Soutien à des manifestations organisées par des tiers

Ce montant est le coût d'achat de vins de la cave de Vevey offertes à diverses manifestations.

Service des Ressources humaines

140.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Une personne a été engagée pour effectuer des tâches de scannage de documents qui n'étaient pas prévues au budget.

La Cheffe de service ad-intérim explique que l'engagement d'auxiliaire intervient dans plusieurs situations, notamment pour le remplacement de personnes absentes temporairement et la gestion de projet spécifique. La Ville évite les contrats d'auxiliaire de plus d'une année et tente de pérenniser les postes s'il ne s'agit pas d'une mission ponctuelle. La Ville limite également les contrats avec une rémunération à l'heure. La Syndique ajoute que hors budget, il arrive que la Municipalité engage une personne et qu'il s'agit de contrat d'auxiliaire qui par la suite se trouve dans les demandes de crédit supplémentaires (par exemple, un poste à Gérance en fin 2018). Mme Leimgruber indique aussi que les premières versions du budget font ressortir souvent un déficit de 10-12 millions, c'est alors qu'il faut prendre des décisions dont celle de créer ou non des postes supplémentaires.

140.3091 Frais de formations du personnel

Une commissaire demande pourquoi seulement la moitié du budget de formations a été utilisée. La Cheffe de service ad-intérim explique que le besoin de formation des collaborateur·rice·s est un élément qui est ressorti du sondage de satisfaction, mais qu'il est nécessaire de faire la promotion des formations proposées. Par ailleurs, avec l'engagement du personnel communal sur la FDV, les collaborateur·rice·s n'ont pas eu le temps de participer à des formations. Elle ajoute que c'est effectivement dommage car il s'agit d'opportunités manquées. La Syndique signale qu'aucune formation n'est en principe refusée.

141.3111 Achat de matériel informatique et de logiciels

L'achat du programme *expert line* explique le dépassement de budget. Ce programme permet la gestion numérique des absences non-planifiées et planifiées, et des programmes d'assurance santé (maladie et accident). Outre la licence du logiciel, le courtier en assurances a participé à l'implémentation du programme et rétribuera la ville chaque année, car cela facilite son travail (gestion des sinistres). La mise en place de ce programme a permis de supprimer 0,4 EPT. La Cheffe de service ad-intérim explique que les tâches supprimées n'avaient pas de valeur ajoutée et qu'elles ont été retirées suite au départ d'une collaboratrice.

141.3185 Honoraires pour prévention et médiation pour gestion des relations de travail conflictuelles

Le dépassement du budget est dû notamment à un cas particulier débuté en 2018 qui a provoqué un excédent de coût. Il s'agit de prestations du mandataire *crise.ch* mais pas uniquement. Le montant de ce compte est inférieur à 2018, mais reste trois fois plus élevé que le budget pour 2019.

Un commissaire demande si des cas de conflit avec le Chef de service ont eu lieu. La Cheffe de service ad-intérim répond que personne n'est venu vers elle. Il est aussi indiqué que lorsqu'il s'agit de conflit avec la Municipalité, les RH ne peuvent pas intervenir, mais c'est une personne extérieure qui doit le faire.

Fête des vigneronns

En préambule, le Municipal note que si le total des factures ouvertes dues par la FDV (CHF 588'650.80) venait à être payé, le déficit des comptes 2019 serait diminué du même montant. Le Chef de service explique que les normes comptables exigent de créer une provision pour perte sur débiteurs douteux s'il existe plus de 50% de chance que la créance soit perdue.

189.3185 Frais d'honoraires

Il s'agit d'honoraires d'avocats pour la rédaction de la convention, ainsi qu'un avis de droit concernant l'utilisation de la garantie bancaire.

Un commissaire demande pourquoi le poste de chargée de projet ne figure pas dans ce chapitre. La Syndique répond que ce poste n'avait pas été prévu et que la Municipalité a peut-être sous-estimé les besoins liés à la gestion de la FDV. L'adjoint administratif ajoute qu'il y avait trois personnes au sein de la cellule FDV (le secrétaire municipal, la coordinatrice et la chargée de projet). Il est aussi expliqué que le budget 2019 préparé en 2018 ne pouvait pas tout prévoir. Le Municipal explique que cela a été un *work in progress* en continuité et dit que la FDV « nous a épuisé », notamment du point de vue de la sécurité qui était un gros enjeu.

Un commissaire demande pourquoi un commandement de payer n'a pas été envoyé à la Confrérie des vigneronns pour les CHF 588'650.80. Le Municipal répond qu'une discussion a eu lieu au sein de la Municipalité et qu'elle a décidé de négocier. La négociation a mené à une solution (cf. préavis 17/2020 *Factures ouvertes de la Fête des Vignerons 2019 à l'égard de la Ville de Vevey*) jugée équitable et en adéquation entre l'identité de la ville et celle de la fête. Le choix de la Municipalité est qu'il y ait un débat au Conseil communal. La Syndique note que les heures du personnel communal peuvent être considérées comme une subvention.

Service des affaires intercommunales

Il y a une différence de CHF 39'067.60 entre les totaux des charges et recettes, mais celle-ci ne représente pas un bénéfice. Elle est expliquée par le fait que les factures sont envoyées aux autres communes sur la base des comptes provisoires de la Ville de Vevey.

150.3181 Frais d'affranchissements

Ce montant indique la participation communale.

Direction des systèmes d'information

190.3185 Honoraires, études et frais d'expertise

Le Chef de service explique qu'il y a eu de nombreux projets d'accompagnement réalisés par des mandataires, notamment des adaptations de l'ERP et de la GED en fonction des demandes des services (office de la population, service des RH) et carnet de services chez les fournisseurs d'infrastructure.

190.4909 Imputations internes diverses

191.4909 Imputations internes diverses

192.3909 Imputations internes diverses

Les deux premiers comptes s'équilibrent avec le troisième dans Cartoriviera.

Direction des finances

200.3185.01 Contentieux et avis de droit

Il est indiqué par l'Adjoint administratif que 22 pièces liées à ce comptes (factures). Il s'agit d'honoraires d'avocats.

220.3290 Intérêts rémunérateurs sur impôts

Ce montant ne dépend pas vraiment de la commune et il est basé sur les informations données par le canton

(percepteur des impôts) et par les montants des années précédentes (CHF 40'273.56 dans les comptes 2017). Les prévisions effectuées par le service sont des moyennes et des tendances, et rien de plus précis ne peut être fait.

Gérances (chapitres 251 à 293)

Concernant la mise à jour des décomptes de chauffage des logements appartenant à la Ville, il est indiqué que ce travail est en cours de finalisation. Les tours de Gilamont sont encore à faire.

251.3114 Achats machines et matériel d'entretien

Il s'agit d'une enveloppe pour le service de conciergerie. Celui-ci ayant été transmis à la DAIE, le budget n'a pas été dépensé.

254 Swiss Media Center

Léger déficit pour ce bâtiment en 2019.

256.3124 Chauffage (y.c. eau chaude et gaz)

Le raccordement au CAD génère une différence de bascule concernant les frais de chauffage. Avant, l'amortissement des installations était compris dans le loyer et seuls les frais d'entretien et de combustible étaient dans les charges. Avec l'externalisation des installations de production de chaleur, l'ensemble des frais sont reportés sur les charges des locataires. Toutefois les frais des anciennes installations sont toujours inclus dans les loyers. Bilan : les loyers n'ont pas changé mais les charges liées au chauffage ont environ doublé pour les bâtiments raccordés au CAD.

Les acomptes n'ont en revanche pas été adaptés en conséquence, il s'agit donc d'un problème urgent à régler. La Municipalité doit encore trancher sur la manière d'équilibrer la situation. Une solution serait de baisser les loyers à hauteur des frais externalisés, qui se retrouve de fait dans les charges. Ainsi cela équilibrerait les coûts totaux comme avant entre la Commune et les locataires.

261.3124 Achats et consommation de combustibles

La dernière facture pour le mazout date du 4 juin 2019. La centrale n'est plus utilisée mais gardée en réserve.

267 Bâtiments des Monts de Corsier

L'ancien concierge occupe une cabane sur cette parcelle. En échange il surveille les lieux. Son salaire et le loyer s'équivalent.

270.3191 Impôts et taxes

Il s'agit de deux années de factures dues à la commune de St-Légier.

272.3141 Entretien courant des bâtiments

Un crédit pour travaux (enrobée du chemin) a été reporté de 2019 à 2020.

275.3141 Entretien courant

La piscine est gérée par le secteur Sport, la DEP et la DAIE. La piscine étant vétuste, de nombreux travaux d'entretiens sont nécessaires. La plus grosse facture pour 2019 s'élève à CHF 25'000.-. Un montant de CHF 180'000.- figure au budget 2020.

275.3188 Enlèvement des ordures ménagères

275.3188.201 Traitement incinérables

Il y a un croisement entre ces deux comptes.

289.3141 Entretien courant

289.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Il s'agit des contrats de maintenance repris par la DAIE. La FAS gère uniquement les équipes liées aux techniques de la scène. Le Chef de service de la DAIE indique que ce montant est plutôt bas pour un bâtiment de la sorte et que, même avec quelques erreurs de jeunesse, il ne faut pas baisser l'effort sur l'entretien.

2962.4355 Ventes de vins et moûts

Jusqu'ici, le budget de ce poste était établi à la valeur de l'ensemble de la production et du stock. Le budget n'était donc jamais atteint.

Le Chef de service explique qu'il s'agit d'un choix de garder ou pas le patrimoine que représentent les vignes. Un bénéfice, ou même l'équilibre, n'est pas possible pour le moment. La vente des vignes a été envisagée, mais la Municipalité ne souhaite pas vendre ce patrimoine.

Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie

300.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Il y a un lien avec le compte 300.3011 car il y a eu un report d'une procédure de titularisation au poste de chargé de sécurité. Une réflexion a été menée pour « régionaliser » ce poste, mais cela n'a pas abouti.

300.3114 Vêtements de travail

Vêtements pour l'équipe de concierges (environ 30 personnes) arrivée à la DAIE au mois d'octobre, moment auquel l'élaboration du budget était close.

Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable

351.3080 Personnel intérimaires facturés par des tiers

Coût non prévisible. Remplacement au secrétariat de la direction par du personnel intérimaire dans un premier temps.

351.3102 Annonces et abonnements journaux

Le dépassement est dû à la publication d'annonces à l'attention des organisateurs de caveaux durant la FDV, car une autorisation devait être remise par la Municipalité pour exploiter un caveau.

351.3185 Honoraires, études et frais d'expertise

Le Chef de service signale un manque de personnel alors qu'il y a beaucoup de projets. Ce manque a pour conséquence l'appel à des mandataires. La FDV a beaucoup occupé le secteur Police des constructions (PC). D'autres mandats ont été confiés : par exemple pour la gestion de négociations de servitude, pour l'expertise d'évacuation d'incendie d'un bâtiment et pour la refonte du projet *Agglo* (frais répartis entre les communes, environ 28'000.-).

351.4272.002 Émoluments pour enseignes

Le projet de refonte du règlement des procédés de réclames n'est pas terminé par manque de personnel. D'autre part, il manque aussi du personnel pour faire le suivi et le contrôle des enseignes. Le service fait des contrôles mais il y a beaucoup d'enseignes dans la ville.

353.3141 Entretien et réparations - Vélostation

La porte d'entrée coulissante de la station est souvent en panne (maillon faible du projet). Les frais d'entretien de celle-ci sont transmis à la DAIE.

353.3161 Location places de parc au Parking du Panorama (imputation interne)

Transmis à DEP.

Direction des espaces publics

400.3526.01 Participation à l'assainissement de la décharge SAVIEZ 3

Budget et comptes gérés par la Commune de Montreux et facture envoyée à Vevey en fin d'année. Un montant de CHF 15'000.- est toujours budgétisé.

420.3141.31 Édicules et WC publics – Travaux d'entretien spéciaux

Il y a eu une économie d'échelle sur les travaux de rénovation de la rotonde à Gilamont. Ces travaux ont été gérés par la DAIE.

M. Ferrara explique les comptes terminant par « .31 » sont gérés par la DAIE. Il s'agit de dépenses thématiques liées aux routes et transports qui doivent être identifiées ainsi (obligation cantonale). Les montants du budget pour ces comptes sont transmis de la DAIE à la DEP.

420.4313 Permis de fouilles et de dépôts

Environ CHF 102'000.- concernent l'occupation du domaine public par des travaux. Le reste concerne l'occupation du domaine public par les travaux du Château de l'Aile. En 2018, une provision de CHF 125'000.- avait été créée, puis en 2019 une facture de CHF 116'000.- a été émise et la provision prélevée (cf. 420.4809.02 Prélèvement sur provision pour débiteurs douteux et annulation de factures).

420.4902 Imputation interne FDV – Travaux de démontage stockage Grande Place

Il s'agit des frais facturés à la FDV pour l'enlèvement de mobiliers urbains autres que les places de jeux, le fitness urbain et les poubelles.

430.3011 Traitements du personnel

430.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Une personne a été engagée mais pas titularisée en 2019, c'est pourquoi son traitement figure au « .3012 ».

Le Chef de service explique que le but est de ne plus avoir de personnes engagées en auxiliaire d'ici mi 2021. L'auxiliaire est utilisé car il est difficile de trouver des gens qualifiés et compétents, notamment au sein du secteur Parcs et Jardins.

Au sujet des apprentissages, le Chef de service indique qu'il s'agit d'une valeur et d'un besoin pour la Ville de former des travailleuses et travailleurs. M. Dallenbach ajoute que l'on ne peut pas seulement puiser dans le marché du travail et que c'est une valeur pour la commune de former des horticulteurs par exemple. La Ville se doit de montrer l'exemple en termes de formation.

430.3145 Travaux exécutés par des tiers pour espaces publics

430.4363 Remboursement de dommages participation du canton à des charges

430.4902.02 Imputation interne FDV – Remplacement des pelouses.

Une partie du compte .3145 concerne des travaux consécutifs à la FDV auxquels font miroir les comptes .4363 et .4902.02.

460 Égouts

Cogéré entre la DEP et la DAIE.

470 Éclairage public et attractif

Le prix négocié dans la nouvelle convention signée avec la Romande Énergie a permis une économie de CHF 40'000.-.

Direction de la jeunesse, l'éducation, de la famille et des sports

501.3060 Frais de déplacement et débours

Il était prévu d'engager un civiliste au secteur Éducation, mais cela n'a pas été effectué. Les civilistes n'étant

pas lié par un contrat de travail, ils sont défrayés par ce compte.

501.3102 Livres, journaux, documentation et frais d'annonces

Aucun abonnement à des journaux ou publications n'est souscrit en 2019.

501.3111 Achats de mobilier, de machines et d'équipements

Il s'agit de l'achat de nouveaux éléments de bureaux suite à un réaménagement, car la DJEFS harmonise le mobilier.

505.3141 Entretien courant

505.3189 Travaux divers effectués par des tiers

Suite aux directives de l'office de l'hygiène interdisant qu'une buanderie soit située dans la même pièce qu'une cuisine professionnelle, des travaux ont été entrepris à La Cheneau pour retirer la buanderie (.3141). La prestation de buanderie a été externalisée vers une entreprise de Château d'Oex (.3189).

505.4512 Subsidés cantonaux

Un commissaire demande pourquoi CHF 100'000.- avait été budgétisé. La Cheffe de service répond qu'il est difficile de prévoir les montants donnés par le Canton.

507.3664 Subsidés pour soins dentaires

Il y a un manque d'information et les potentiels bénéficiaires ne sont pas toujours au courant. Une partie des demandes sont refusées car elles ne remplissent pas les critères. Le montant au budget 2020 est CHF 6'000.-

507.4522 Participations des autres communes

La prestation de dépistage est faite pour les écoliers de Corsier-sur-Vevey et refacturée à cette commune.

520.3188 Frais de transports

Service de transport exceptionnellement mis en place pour les élèves du collège des Crossets pour l'année 2017-18 (environ CHF 200'000.-) suite à l'incendie. D'autre part, il s'agit de transport pour la piscine.

522.3161 Loyers et charges locaux (classes primaires)

Il s'agit d'une erreur de ne pas l'avoir mis au budget. Le service devra le faire à l'avenir.

5901.3133 Achats de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection

Suites aux rénovations du collège de la Veveyse, les réfectoires du Panorama ont été utilisés à nouveau générant des coûts.

5902.3091 Frais de formations du personnel

Le responsable de secteur confirme qu'il n'y a pas eu de formation du personnel en charge des devoirs surveillés en 2019.

Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration

700.3011 Traitements du personnel

700.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Le Municipal explique que la direction est en sous-effectif chronique depuis 2016 et dit qu'ils essayent d'y remédier.

700.3185 Honoraires et frais d'expertise

Expertise mandatée en vue de l'acquisition éventuelle d'une parcelle (Providence). Frais partagé entre la DU et la DASLIG.

740.3654.04 Subvention à CARITAS

Une ligne est prévue en cas de demande spécifique de la part de CARITAS. En 2018, la DASLIG a été sollicitée pour l'achat d'un frigo. En 2019, il n'y a pas eu de demande, mais la ligne est resté au budget.

740.3665.06 Achats des cartes VMCV pour ventes à prix réduits

La Cheffe de service indique qu'il s'agit d'une prestation obsolète qui sera fusionnée avec le compte 740.3665.02 Aide complémentaire veveysanne.

751.3654 Subvention à l'association ASANTE SANA

La DASLIG n'a pas de maîtrise sur ce montant qui est communiqué par l'association. Suite à la modification du financement de l'AVASAD, de ses associations et fondations membres, il s'agissait en 2019 de la dernière fois que la Ville se devait de payer cette subvention.

Direction de la Culture

814.3653.07 Frais de salles, soirées des sociétés locales

Il y a eu moins de demandes de remboursement, notamment à Castillo.

814.3653.52 Médiation culturelle et jeune public

La médiation est un thème fort, notamment dans la stratégie 2019-2026 de la politique culturelle de la Ville. Elle met en place des actions pour faciliter l'accès à la culture pour tout type de public, notamment les élèves des écoles de Vevey. En 2018, CHF 5'000.- dépensés. En 2017, CHF 10'000.- dépensés.

814.3653.54 Festivalocal

La manifestation n'ayant pas été prévue à Vevey en 2019, l'association n'a pas reçu la subvention.

814.3653.60 Résidences pour artistes CVSC (Conférence des villes suisses en matière de culture)

Les frais varient légèrement en fonction de la ville où a lieu la résidence (par exemple: Buenos Aires environ CHF 8'000.- et Gênes environ CHF 6'000.-).

815.3653.01 Garantie du déficit d'exploitation de la salle del Castillo

En 2019, grâce à la FDV qui l'a loué plusieurs mois, la salle n'a pas subi de déficit.

82021.3011 Traitement du personnel

Le Municipal indique qu'il y a eu des retards dans les engagements car les postes de titulaires n'ont pas pu être ouverts. Pour cela des auxiliaires ont été engagés. Pour rappel, les postes d'auxiliaires comportent une certaine précarité.

82021.3070.03 Animations annuelles et ponctuelles

L'année 2018 était spéciale notamment à cause de la célébration des 120 ans du musée Jenisch. Les comptes 2019 sont un retour à la normale.

82021.3183.01 Frais bancaires sur titres du legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann

Sous budgétisé.

82021.3302 Pertes comptables sur titres du legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann

82021.3802 Attribution au fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann

82021.4222 Intérêts et dividendes sur titres du legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann

82021.4241 Gains comptables sur titres du legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann

Le fonds AMZT est composé de titres répartis sur deux comptes. Chaque année, ces titres ont des plus ou moins-values. L'année 2019 était une bonne année sur les marchés et il y a eu une plus-value importante attribuée au fonds.

82031.4362.01 Finances d'inscriptions aux ateliers

Une belle augmentation est constatée par rapport aux comptes 2018. Un commissaire en félicite le directeur.

82031.4392 Finances d'entrées

Au moment de l'élaboration du budget, la gratuité durant la FDV n'était pas prévue. Or, il en ressort une stabilité dans les recettes d'entrées entre 2018 et 2019. Le directeur indique que le musée a expérimenté de nouveaux publics.

82042.3124 Chauffage

Erreur de budgétisation. À corriger pour les années suivantes.

8205.3011 Traitement du personnel

8205.4513 Participation de l'État

La directrice du Musée Jenisch explique qu'un justificatif est envoyé au Canton annuellement pour expliquer l'utilisation de la subvention de CHF 220'000.-. Ce montant finance trois expositions pour CHF 80'000.- et des salaires pour le reste. La subvention n'est pas remise en question car, même si le poste de conservatrice n'est pas repourvu, le travail de conservation est effectué et dirigé par Mme Chaix.

8205.3181 Frais d'affranchissements

Il a été décidé de réduire les courriers en faisant des envois groupés trois fois par année. Voir aussi la ligne *82021.3181 Frais d'affranchissements*.

8311.4362.01 Participations de tiers

Le directeur explique que plusieurs bailleurs de fonds ont cessé d'apporter leur soutien (par ex. la Fondation pour-cent culturel Migros). La Fondation Brentano a maintenu son soutien, mais il a été diminué et concerne uniquement la médiation culturelle aujourd'hui.

8312.3123 Achats et consommation d'électricité

La climatisation de la salle de lecture est problématique. Il y fait très chaud en été et froid en hiver.

Direction de la jeunesse, l'éducation, de la famille et des sports (Secteurs Jeunesse et Sport)

951.3060 Frais de déplacements et débours

Ces frais s'expliquent par l'engagement d'un civiliste de mi-octobre à mi-mars à la patinoire et de fin avril à août à la piscine.

9523.3161 Loyers et charges (locaux programme GINKGO)

Suite à une question d'un commissaire, la Cheffe de service explique que les locaux de la rue de l'Union 15b sont loués à un propriétaire privé depuis 10 ans. Les locaux sont étroits mais bien implantés (connus des jeunes et situés en face de la Villa Métisse). Par ailleurs, le prix de location est raisonnable. Elle indique aussi que le service recherche des locaux, mais n'est pas au courant d'éventuels locaux adéquats disponibles et appartenant à la Ville.

Tableaux récapitulatifs (pages 135 et suivantes de la brochure des comptes)

Pas de remarques.

Autres questions ou remarques

Gérances

M. Altermath étant présent pour la revue des comptes du secteur Gérances, un commissaire demande quelle est sa casquette. Il répond avec humour « qu'il n'en sait rien », puis précise qu'il est engagé comme auxiliaire payé à l'heure. Il a effectué, à la fin mars 2020, un travail au sein de la DF pour la clôture des comptes 2019. Il est, depuis avril 2020, au secteur Gérances aussi, pour palier notamment à l'absence de Mme Garbani (adjointe à la Cheffe de service).

Vote et conclusion du préavis 13/2020 « Comptes communaux de l'exercice 2019 »

La commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis. Ont participé au vote, Mesdames De Stefanis, Walter, Ciana et Iamartino et Messieurs Butty, Rizzello, Kamba, Perfetta, Blatter.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 13/2020 du 11 mai 2020, concernant « Comptes communaux de l'exercice 2019 »
VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver les comptes de l'exercice 2019, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la commission :

Gilles Perfetta
Rapporteur

Détail du compte 122.4272 Concessions d'affichage

	2019	2018	Budget 2019
Contrat 24018 Rue du Clos 13-entrée du Parking Panorama			
3700 01.01.2018-31.12.2018		861,60	
Total	0,00	861,60	800,00 Vevey - rue du clos
Contrat 20896 Convention affichage			
11357 01.01.2016-30.11.2017		102 214,15	
20890 01.12.2017-31.12.2017		8 774,25	
20891 01.01.2018-30.11.2018		94 186,85	
80987 01.12.2018-30.11.2019	85 355,90		
Total	85 355,90	102 214,15	110 000,00 Vevey - Convention d'affichage
Redevance Abribus et Cityplans			
11406 2017	52 107,45	44 288,80	
48627 2018			
Total	52 107,45	44 288,80	46 600,00 Conventions Abribus et Cityplans
Affichage culturel-prévention routière et Pictobello			
23694 01.01.2018-31.12.2018	54 259,25	64 964,65	
79002 01.01.2019-31.12.2019			
Total	54 259,25	64 964,65	80 000,00 Vevey - Affichage culturels, Prévention Routières Pictobello et Politique
Contrat 309996 abribus modernalu			
23695 01.12.2016-30.11.2017		6 480,00	
24244 01.12.2017-30.11.2018		3 754,85	
Total	0,00	3 754,85	5 900,00 Vevey - Convention Abribus Modernalu (convention modifiée plus utilisé par SGA)
Contrat 21159 Parking Panorama			
23696 01.12.2016-30.11.2017		3 809,25	
24245 01.12.2017-30.11.2018		4 683,40	
79003 01.12.2018-30.11.2019	7 884,80		
Total	7 884,80	4 683,40	6 700,00 Vevey - Parking du Panorama
Total	199 607,40	221 514,40	250 000,00
		334 017,80	

Répartitions cantonales et communales des permis facturés et encaissés en 2019 avec totaux mensuels et, en rouge, les pourcentages.

	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Totaux		
	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	MONTANTS	%	
Factures globales, part cantonale due	0.00		16'453.00		18'402.70		16'198.20		19'545.80		17'001.20		16'433.20		13'707.60		17'551.70		16'667.70		18'299.20		17'091.40		638'664.00		66.95
Factures globales, part communale	0.00		7'370.00		8'197.80		7'146.80		8'777.20		7'564.80		7'116.80		5'902.40		7'836.80		7'431.80		8'048.80		7'403.60		283'640.00		30.62
Factures assise part cantonale due	0.00		59.00		93.00		68.00		136.00		34.00		151.00		18.00		18.00		195.00		59.00		59.00		2'710.00		0.29
Factures assise part communale	0.00		26.00		42.00		32.00		64.00		16.00		74.00		12.00		12.00		90.00		26.00		26.00		1'290.00		0.14
Total vérification de la facture du canton	0.00		23'908.00		28'735.50		23'445.00		28'523.00		24'616.00		23'775.00		19'610.00		25'417.50		24'384.50		26'348.00		24'580.00		926'304.00		100.00